FORMATIONDES ELUSLOCAUX.FR

Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires

jeudi 18 septembre 2025 à MACON de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus :
ELU0305 – Cimetières et gestion funéraire

Durée :
Une journée 7 heures de formation

Public :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire

Compétences du formateur
Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation
Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.
Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation
400 € TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité
Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :
Dans la cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:
S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique :
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
https://www.formationdeseluslocaux.fr

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation vous donne les clés pour mettre en œuvre les procédures de reprise dans le respect du droit et des familles. Une compétence sensible à maîtriser avec rigueur.
Cette session de formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- Maîtriser le cadre juridique afférent aux procédures administratives de reprise d'une part, des concessions temporaires échues et d'autre part, des concessions perpétuelles en état d'abandon.
- Sécuriser les diverses étapes de la reprise afin de prévenir les contentieux funéraires.

Le programme :

Thème 1°/ LES MODES D'INHUMATION
*** Repérer les spécificités propres à chaque mode de sépulture**
1°/ La concession
- Un mode d'inhumation facultatif
  - L'étendue du cimetière
- Un mode d'inhumation contractuel
  - Les redevances de concession
  - Les durées de concession
  - Les catégories de concessions
  - La transmission des concessions

2°/ Le terrain commun
- Un mode d'inhumation obligatoire
  - Au cœur du service public
- Un mode d'inhumation temporaire
  - Un délai de rotation de 5 ans

Thème 2°/ LA REPRISE DES SEPULTURES FUNERAIRES
1°/ La reprise des concessions temporaires échues
*** Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures non renouvelées**
- Le non-renouvellement de la concession
  - Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
  - Le délai de carence de deux ans
- Les formalités de publicité
  - Une obligation légale
  - Une obligation par tout moyen

2°/ La reprise des concessions en état d'abandon
*** Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures dégradées**
- Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
  - Une double condition temporelle
  - Une condition matérielle
- Le champ d'application de la procédure de reprise
  - Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
  - Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les étapes de la procédure de reprise
  - La constatation initiale de l'état d'abandon :le 1er constat d'abandon :
    - Le transport in situ
    - La rédaction du 1er procès-verbal
    - La notification / l'affichage du 1er procès-verbal
  - La confirmation de l'état d'abandon : le 2d procès-verbal :
    - Le délai annal
    - Le transport in situ
    - La rédaction du 2d procès-verbal
    - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal
  - L'issue de la procédure de reprise :
    - La délibération du conseil municipal
    - L'arrêté de clôture
- Les effets de la procédure de reprise
  - L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires :
    - Les droits de la commune

3°/ La reprise des emplacements en terrain commun
***Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources**
- Une absence de droit au renouvellement
  - Une absence de publicité

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit électoral, marchés publics, contentieux de la responsabilité, etc.) et droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.

Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- En présentiel : Formation en face à face avec le formateur, alternant apports théoriques, échanges et exercices dans un lieu défini.
- En distanciel synchrone : Classe virtuelle en visioconférence alternant apports théoriques, échanges et exercices à distance.

Evaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- Questionnaire de positionnement (auto-évaluation des connaissances en lien avec les objectifs de la formation)
- Validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir des objectifs de la formation à la fin de la prestation par un quiz de connaissances
- Evaluation de la satisfaction à chaud
- Evaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise.Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que, le cas échéant, les résultats de l'évaluation des acquis.

FORMATIONDES ELUSLOCAUX.FR
SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires
Durée : Une journée 7 heures
Lieu : MACON
Date : le jeudi 18 septembre 2025 de 9h à 17h
Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU
Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité *Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)*

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :
Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le mercredi 3 septembre 2025**
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0101/88982928900012_ELU0305-AV0193

- *Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU cliquez-ici*
- *Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : cliquez-ici*
- *Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : cliquez-ici*

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet

Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires**
Date de la session : **jeudi 18 septembre 2025 de 9h à 17h**
Lieu de la session : **MACON**
Adresse de la formation : *Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification):*
Mercure Mâcon Bord de Saône 26 Rue de Pierre de Coubertin 71000 MACON

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ❒ Monsieur ❒ Nom : …… Prénom : ……

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : ……Courriel : ……

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ❒ Maire Adjoint ❒ Conseiller (e) Municipal(e) ❒ de votre commune
Président ❒ V. Président(e) ❒ Conseiller(e) ❒ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ❒ Conseiller régional ❒ Agent de la collectivité ❒ Autre ❒

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : ……
Adresse : ……
Code postal : ……Commune : …… Numéro de siret : ……

Représentant légal de la collectivité :
Madame ❒ Monsieur ❒ Nom : ……Prénom : ……
Fonction : *(Maire – Président)* ……
Téléphone de la collectivité : …… Courriel de la collectivité ……

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)
Madame ❒ Monsieur ❒ Nom : …… Prénom : ……
Fonction : ……
Téléphone : …… Courriel : ……
****

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
J'ai un besoin de compensation oui ❒ non ❒